

**SOCIÉTÉ.** Pour réclamer un plan d'urgence

## Des enseignants de Seine-Saint-Denis dans la rue

« **DU FRIC** pour l'école publique » : les enseignants de Seine-Saint-Denis ont défilé en nombre hier à Paris pour réclamer un plan d'urgence ambitieux pour l'école dans ce département et l'abandon de la réforme des groupes de niveau, synonyme selon eux de « tri des élèves ». « On veut du fric, du cash, de la moula pour l'école publique », « Stanislas rends l'argent » ont scandé pendant plus de trois heures les manifestants - 4 500 selon les organisateurs - avant de rejoindre vers 15 h le ministère de l'Éducation barricadé par un important dispositif policier.

**5 000 postes d'enseignants réclamés**

De nombreux élus LFI, PS et PCF du département se sont joints aux enseignants, élèves et de leurs parents. « On est un peu usé par le fait que le service public est de plus en plus cassé », témoigne Laure, professeure de français au lycée Suger à Saint-Denis. « On nous dit qu'il n'y a pas de moyens mais quand je fais passer les épreuves de bac à l'académie de Paris ou de Versailles, je vois bien que les moyens sont là », assure l'enseignante. « Ce que subissent nos élèves en Seine-Saint-Denis, aucun parent parisien ou versaillais ne l'accepterait », ajoute-t-elle. Tous les professeurs interrogés lors de la manifestation étaient farouchement opposés à la réforme des groupes de niveau.

« Ce département (de la Seine-Saint-Denis) que je connais très bien concentre de nombreux atouts et de vraies difficultés, j'y apporte une attention toute particulière et des



→ Hier, une marche menée à Paris par l'intersyndicale départementale de Seine-Saint-Denis (93) a dénoncé la politique éducative actuelle du gouvernement et exige des fonds supplémentaires pour les écoles publiques.

dispositifs spécifiques y sont déployés », a indiqué Nicole Belloubet dans une déclaration. Elle a répété être « très attentive au mouvement social ». « J'ai proposé aux représentants nationaux des personnels une audience pour qu'ils portent la parole de leurs collègues », a-t-elle affirmé. Mme Belloubet « a entrouvert une porte en acceptant de nous rencontrer », a indiqué le député PCF de Seine-Saint-Denis Stéphane Peu.

Dans ce département, un enfant perd en moyenne un an de cours sur toute sa scolarité en raison des absences d'enseignants non remplacés, selon la fédération de parents d'élèves FCPE.

Depuis une dizaine de jours, enseignants, élèves et parents mènent des opérations « école déserte ». Les syndicats réclament « 358 millions d'euros » pour permettre la création de 5 000 postes d'enseignants et

un peu plus de 3 000 emplois de vie scolaire.

Parmi les revendications figurent aussi des seuils à 20 élèves par classe, la réfection des établissements vieillissants et l'abrogation de la réforme du choc des savoirs. « Mme Belloubet a fait un pas en arrière en voulant assouplir la réforme », se réjouit Louise Paternoster, cosecrétaire de la

CGT Educ'Action 93, qui appelle à poursuivre la mobilisation jusqu'à ce que le ministre « sorte le chèque ». Le président du département, Stéphane Troussel (PS), milite pour le transfert de la Seine-Saint-Denis de l'académie de Créteil à celle de Paris, dans un entretien jeudi à Libération. Ce changement permettrait selon lui « une mutualisation des

moyens » et « une plus grande attractivité pour les enseignants ». Dans son département, « plus de 60% des établissements sont en REP (réseau d'éducation prioritaire) et pourtant, les moyens alloués par l'Éducation nationale sont parfois inférieurs à ceux des établissements des quartiers favorisés de Paris », regrette l'élu.

### Rétropédalage pour les groupes de niveau

La ministre de l'Éducation Nicole Belloubet a annoncé hier un assouplissement dans la mise en place de groupes de niveau en français et en mathématiques l'an prochain au collège, tout en laissant planer un certain flou sur l'application de cette réforme contestée. La ministre réaffirme dans un entretien au *Monde* le principe

de « groupes tout au long de l'année scolaire » en français et mathématiques, en « prenant en compte » le « niveau » et les « difficultés » des élèves, une mesure prévue dès la rentrée prochaine en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Mais, ajoute-t-elle sans utiliser l'expression « groupes de niveau », « nous allons introduire une certaine souplesse pour les princi-

paux de collègue ». « Ainsi il appartiendra au chef d'établissement de voir à quels moments dans l'année il faut rassembler les élèves en classe entière, afin de réexaminer la composition des groupes », explique la ministre, qui dit « croire à l'autonomie des établissements » et « faire confiance aux équipes éducatives ».

**POLITIQUE.** Un premier feu vert contre la fast fashion

## Front commun des députés contre la mode jetable

**PÉNALITÉS** financières, publicité interdite, consommateur mieux informé : les députés ont donné hier un premier feu vert à une série de mesures contre la « fast fashion », cette mode éphémère à prix cassés, nourrie surtout de produits importés au fort impact environnemental.

La proposition de loi du groupe Horizons (majorité présidentielle) a été validée sans difficulté par la commission du développement durable, dans une rare ambiance de concorde. Elle doit désormais être examinée le 14 mars dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Dans le viseur, l'essor de pratiques poussées à leur pa-

roxysme par l'emblématique entreprise chinoise Shein, et ses « 7.200 nouveaux modèles de vêtements par jour » en moyenne, soit « 900 fois plus de produits » qu'une enseigne traditionnelle en France, où l'industrie textile est mise en difficulté.

« Pas une taxe »

Le « bonus-malus » prévu dans le texte vise à ce que les prix des vêtements intègrent « les coûts environnementaux » de cette production excessive, grande consommatrice d'eau et source de pollution. Et à l'inverse, à faire baisser ceux des alternatives « éco-responsables ».

La pénalité maximale pourrait atteindre jusqu'à dix euros par produit à l'horizon 2030, avec un plafond de 50 % du prix de vente hors taxe. « Il ne s'agit pas d'une taxe », a insisté la députée Anne-Cécile Violland (Horizons), les pénalités devant être redistribuées dans la filière habillement en faveur notamment des producteurs de vêtements durables.

Une autre mesure phare, « l'interdiction de la publicité pour les produits et entreprises » de mode éphémère, a été validée malgré des critiques à droite. Parmi les mesures approuvées hier figure également une obligation, pour les sites internet vendant de la « mode jetable », d'afficher une

information sur l'impact environnemental de leurs produits. Les députés ont aussi longuement débattu de la définition de la « fast fashion », que certains auraient voulu plus précise. Le texte retient un critère basé sur les volumes produits et la vitesse de renouvellement des collections. Et renvoie à un décret pour en fixer les seuils.

L'entreprise Shein s'était empressée de réagir lundi, quand le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, avait apporté son soutien à l'initiative d'Horizons. Ce texte « ne porte pas sur l'impact environnemental de la mode, mais affecte le pouvoir d'achat des consommateurs français », avait estimé une



→ La proposition de loi a été validée sans difficulté par la commission du développement durable.

porte-parole de l'entreprise chinoise en France.

**EN BREF**

**LES** inspecteurs du permis de conduire vont désormais recevoir une formation pour « atténuer » certains stéréotypes de genre dans l'évaluation des jeunes conductrices et conducteurs, a indiqué hier Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la Sécurité routière.

**UNE** enquête a été ouverte après la plainte de l'association L214 pour « mauvais traitements » sur animaux dans une exploitation porcine du Morbihan.

**DES** industriels du jambon et de la charcuterie ont été de nouveau condamnés, hier, en appel pour des ententes sur les prix, mais leur sanction a été nettement réduite par rapport à celle infligée par l'Autorité de la concurrence il y a quatre ans.

**DEUX** proches de victimes de l'attentat du DC-10 d'UTA de 1989 se sont constituées parties civiles hier lors d'une audience préparatoire au procès de l'affaire des soupçons de financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy, provoquant l'ire de l'avocat de l'ex-chef de l'Etat.

**LE** Sénat, soutenu par le gouvernement, a approuvé hier le maintien du revenu des maires en congé maternité, corrigeant un angle mort de la loi dénoncée récemment par l'édile de Poitiers.

**UN** agent de maintenance âgé de 40 ans est décédé mercredi dans un accident du travail survenu au technicentre industriel de Bischheim, en Alsace.

**TRANSFORMER** le réseau de bar-tabac-presse de la Française des Jeux en « lieux refuge » pour les femmes victimes de harcèlement de rue : c'est l'objectif de la FDJ et de l'application Umay, qui ont signé hier un partenariat.

**LE** parquet général de la cour d'appel de Paris a demandé hier que l'islamologue suisse Tariq Ramadan soit bien jugé pour viol aggravé concernant l'une de ses quatre accusatrices et a requis l'abandon des poursuites concernant trois autres.

**POUR** faire face aux trafics de stupéfiants, les moyens de surveillance dans les ports français vont être renforcés en hommes et en matériel, avec notamment un scanner mobile qui sera déployé au port de Havre, a annoncé hier Thomas Cazenave, ministre délégué aux Comptes publics.